Trente-septième Année — N° 357

UN NUMÉRO : 15 CENTIMES

JEUDI 22 DÉCEMBRE 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1892

POURSUITES
CONTRE
des Sénateurs et des Députés

Comme on le verra plus loin, la Chambre a autorisé mardi, des poursuites contre :

MM. Albert Grévy, Thévenet, Devès, Léon Renault et Béral, sénateurs ;

Et contre :

MM. Rouvier, Emmanuel Arène, Jules Roche, Dugué de la Fauconnerie et Antonin Proust, députés.

MM. Thévenet, Devès, Rouvier, Jules Roche sont anciens ministres. M. Antonin Proust a été sous-secrétaire d'Etat.

LES SCANDALES DU PANAMA

MM. Clémenceau et Rouvier chez M. Andrieux

Paris, 20 décembre. — La *France* établit longuement la présence constatée chez M. Andrieux, ce matin même, de M. Clémenceau, — l'air très souriant, entre parenthèses, — et de M. Rouvier, qu'accompagnait un de nos confrères.

« Cette éclosion subite de personnalités actuellement en vue, dans le vestibule de l'ancien préfet de police, écrit le rédacteur de la *France*, nous surprend néanmoins, nous passons et nous courons chez M. Delahaye lui demander ce que signifie, à cette heure, chez M. Andrieux, la présence de MM. Rouvier et Clémenceau.

— Tout simplement, nous dit M. Delahaye, qu'on veut essayer de rompre le chaînon qui va s'établir entre MM. Drumont, actuellement en prison, et Rochefort, exilé à Londres. Ce chaînon, c'est M. Andrieux. Tous les compromis de Panama comprennent combien serait redoutable pour eux cette association de trois hommes possédant l'un, la ténacité; l'autre l'esprit même du pamphlet; et le troisième, l'habileté de l'avocat d'affaires.

»Voilà, pour moi, la raison des visites qui furent faites ce matin à M. Andrieux.»

Arton n'est pas en France

Malgré les nouvelles données, dit la *Liberté*, M. Arton n'est pas en France, il en est même assez éloigné.

Les talons des chèques Thierrée
RETROUVÉS

Paris, 20 décembre.— La découverte des talons des chèques Thierrée est confirmée.

Il est certain que le ministre de la justice avait les originaux au mains depuis vendredi par devers lui ; il ne s'est décidé à s'en dessaisir que lorsqu'il a appris que M. Andrieux se déciderait à parler devant la Commission d'enquête, et que ce matin M. Cottu est venu se constituer prisonnier.

Le bruit au Palais-Bourbon est énorme. Tous les opportunistes sont en l'air. On voit des conciliabules secrets et très animés dans toutes les embrasures des fenêtres.

Députés et journalistes opportunistes échangent de longues observations, avec un air navré.

On se montre beaucoup le député X... dont parle l'*Intransigeant* ce matin, qui serait mêlé à l'histoire des 500,000 fr. agitée hier devant la Commission d'enquête. Nous en avons parlé le 20 novembre et nous disions que ce député, peu clément aux ministres, n'était pas tenu pour un sot par ses amis.

LES NOMS DES DÉPUTÉS POURSUIVIS

Paris, 20 décembre. — C'est au milieu de la plus vive effervescence qu'un des secrétaires de M. Floquet laisse échapper que la demande des poursuites est arrivée.

Le tumulte est à son comble. On apprend que la séance est suspendue pour permettre aux bureaux d'examiner la demande.

On annonce que cinq députés sont visés par la demande; aussitôt les noms se répandent; ce sont : M. Rouvier, le ministre démissionnaire opportuniste, ce nom excite l'émotion la plus profonde. Puis un autre ancien ministre opportuniste, nagère radical, M. Jules Roche.

L'émotion grandit. Ce sont encore deux autres opportunistes : MM. Antonin Proust et Emmanuel Arène. Les opportunistes sont atterrés.

Le cinquième est M. Dugué de la Fauconnerie.

Tout le monde sait que M. Dugué s'intitulait fièrement « un sauvage. »

On ne peut se faire une idée de l'état d'exaspération des opportunistes et de l'agitation extrême de tout le monde parlementaire.

Le salon de la Paix ressemble à un champ de foire. On y crie et tempête sans mesure.

Tous les députés sont dans les bureaux, mais les couloirs sont envahis, outre les journalistes parlementaires, par une foule étrangère d'anciens ministres, de rédacteurs ou d'attachés aux ministères.

Un membre autorisé de la Commission d'enquête nous raconte que le président de la Commission a reçu, ce matin, une lettre l'informant que les talons des chèques Thierrée étaient entre les mains d'un photographe dont le correspondant donnait le nom. On était en train d'en tirer des épreuves.

Le ministre de la justice fut aussitôt avisé et ordonna une perquisition qui a amené la saisie des talons.

UNE CONFÉRENCE
Poursuites décidées contre des membres du Parlement

A l'issue du conseil des ministres a eu une lieu conférence à laquelle assistaient MM. Ribot, président du conseil; Bourgeois, garde des sceaux, le procureur général et le juge d'instruction.

Cette conférence était motivée par la découverte de documents importants et notamment des talons des chèques.

Il a été décidé qu'une double demande en autorisation de poursuites serait déposée à la Chambre et au Sénat. Cette demande vise les membres du Parlement dont les noms ont été cités.

LES DEMANDES
DE POURSUITES
AU SÉNAT

A la séance d'aujourd'hui, M. Develle, ministre de l'agriculture, est monté au bureau du président et lui a remis un pli cacheté que celui-ci a ouvert.

M. LE PRÉSIDENT. — Je reçois de M. le procureur général une lettre dont je dois communication au Sénat. (Sensation prolongée).

M. Le Royer donne lecture de cette lettre qui demande l'autorisation de poursuivre MM. Albert Grévy, Béral, Léon Renault, Thévenet et Devès. (Mouvement. — Bruits divers.) Tous les regards se portent sur M. Devès qui, très pâle, la figure convulsée, est à son banc.

**

Le dépôt de la lettre du Procureur-général, que l'on n'attendait pas aussi tôt a produit sur le Sénat une émotion indescriptible et une stupeur marquée.

Seuls, MM. Devès et Thévenet étaient à leurs fauteuils; le premier comme mû par un ressort s'est aussitôt levé et a quitté la séance pour aller, dans la galerie des Bustes, retrouver un ami à qui il a dit, les traits altérés, d'une voix entrecoupée, « c'est une abominable manœuvre politique; c'est indigne! moi, un vieux républicain poursuivi! Mais je me défendrai! tout à l'heure, dans mon bureau, je m'expliquerai. »

Quant à M. Thévenet, il est devenu blême sous les regards de ses collègues. Puis, tandis qu'on décidait de former immédiatement la commission, l'ancien garde des sceaux, ami de Jacques Meyer, filant à l'anglaise, quittait le Luxembourg.

M. Albert Grévy, qui lisait les journaux dans la salle des conférences, faisait de même, suivi de près par M. Béral, M. Léon Renault, depuis plusieurs jours ne paraissait pas au Sénat.

Seul, M. Devès tenait tête à l'orage.

La réunion des bureaux

Les bureaux du Sénat se sont réunis immédiatement. Après quelques minutes, leur délibération était terminée, sauf pour le huitième bureau, celui précisément de M. Devès. Partout, à l'unanimité, sans débats, des commissaires favorables aux poursuites étaient nommés.

Car, pour tout le monde, la lettre du procureur général constitue nettement, en dépit des phrases entortillées de la fin, une demande de poursuites.

On a épilogué là-dessus quelques instants. Mais la lettre du Garde des Sceaux, la première phrase de celle du procureur général établissent nettement qu'il ne s'agit pas d'un simple permis de citer en témoignage.

Aussitôt après la réunion des bureaux, les sénateurs répandus dans les couloirs exhalaient leurs lamentations. Le Sénat compromis! quelle catastrophe! et si soudaine!

Le huitième bureau. — Les explications de M. Devès

Pendant ce temps, le huitième bureau écoutait le plaidoyer que, d'une voix entrecoupée, la mort dans l'âme, prononçait M. Devès.

Voici, aussi exactement rapporté que possible, quelle a été sa justification :

« Je ne m'oppose pas à l'autorisation de poursuites. Il serait impossible de la refuser. L'immunité parlementaire devient une menace pour les innocents, puisque il suffit d'être député ou sénateur pour voir son nom traîné dans la boue avant même qu'on ait pu fournir un commencement de preuves.

» On n'agit ainsi avec aucun particulier. Ah! je suis bien puni de la sincérité que j'ai montrée. Je croyais trouver des juges dans la Commission d'enquête. Vous connaissez tous ma déclaration, toute spontanée.

»Eh bien, on me reproche à moi d'avoir patroné un journal, d'avoir pris à *mon* nom des actions à ce journal, on me reproche cela à moi, président du Conseil d'administration de la *République Française*, ancien Garde des Sceaux, propriétaire d'un journal républicain à Béziers, qui, néanmoins, m'a combattu, soit dit en passant. Je n'étais pas un intime de M. de Reinach; je l'étais, par contre, des personnes au nom de qui des poursuites sont demandées.»

M. Devès a réitéré les explications qu'il a déjà fournies à la Commission d'enquête au sujet de ses relations avec le sieur Castelbon, et du fameux chèque de 20,000 francs. Il a ainsi continué :

« Le malheur a voulu, qu'à la veille de la mort de M. de Reinach, j'aie rencontré M. Rouvier. Je ne puis que regretter de n'avoir pas suivi le conseil qu'on m'a donné de ne pas me rendre spontanément devant la Commission d'enquête. En présence des attaques de la *Libre Parole*, je n'ai pu me contenir.

» Je n'ai pas vendu mon vote pour le Panama ; j'étais absent, et c'est mon collègue du Cantal, M. Cabanes, décédé, qui, d'office, déposa dans l'urne un bulletin à mon nom.

» C'est dans de pareilles conditions que par une mesure d'ordre purement politique, on demande une autorisation de poursuites sans aucune des précautions qu'on prend vis-à-vis du premier venu. On demande l'autorisation, il n'y a qu'à l'accorder. Mais après la déclaration d'innocence, il me faudra autre chose, tout au moins la décision d'un jury d'honneur. »

M. Devès s'est assis sur ces derniers mots.

M. de Casabianca a fait alors remarquer que, pour la première fois, le gouvernement déposait une demande de poursuites non appuyée de preuves.

Le sénateur de la Corse, appuyé de plusieurs de ses collègues a déclaré que la commission, avant d'autoriser les poursuites, devra réclamer les preuves en question.

Par contre, M. Dide, a plaidé la nomination d'un commissaire favorable sans conditions.

On est passé au vote, et M. de Casabianca a été élu par 13 voix contre 11 au pasteur Dide.

La Commission sénatoriale des poursuites est entièrement favorable. Elle comprend MM. Griffe, Bérenger, Demôle, Tolain, Krantz, Lavertujon, Cordelet, de Casabianca, Hugot.

Seul, M. de Casabianca fait des réserves de formes.

Les commissaires

La Commission comprend : trois membres de l'ancienne Commission de la Haute-Cour, MM. Demôle, Lavertujon et Cordelet; un ancien garde des sceaux M. Demôle; un homme qui a perdu une somme considérable dans le Panama, M. Krantz.

La séance de la Commission

La Commission s'est réunie séance tenante, elle a nommé président M. Krantz, et, après une délibération qui a duré une heure et demie et qui est demeurée secrète, elle a conclu aux poursuites à l'unanimité. M. Griffe a été nommé rapporteur.

M. Tolain, à l'issue de la séance de la Commission déclarait que si on avait apporté à la Commission des pièces quelconques elles les eut refusées.

La discussion

Les conclusions de la Commission sénatoriale seront certainement votées par le Sénat.

Le rapport sera déposé demain et discuté jeudi.

Un certain nombre de sénateurs voulaient une discussion et une décision immédiates. Le président leur a fait observer que le règlement s'y opposait et que ce n'était que partie remise.

C'est égal, le Sénat est mis à une rude épreuve.

A LA CHAMBRE

Après une question de M. d'Aillières dont on trouvera le compte-rendu plus loin, M. Floquet, très ému, se lève solennel :

« J'ai reçu, de M. le ministre de la justice, une demande en autorisation de poursuites contre cinq membres de la Chambre des députés. (Sensation prolongée).

Voici le texte de ce document :

« A M. le président de la Chambre des députés,

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le procureur général près la Cour d'appel de Paris sollicite l'autorisation d'exercer des poursuites contre des membres de la Chambre des députés.

» Veuillez agréer, etc.

» Le garde des sceaux,
» (Signé) : BOURGEOIS. »

Voici maintenant la lettre du procureur général au président de la Chambre :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser une demande en autorisation de poursuites contres des membres de la Chambre des députés.

» Une instruction criminelle a été ouverte récemment contre MM. Charles de Lesseps, Fontane, Cottu, Sans-Leroy et tous autres que l'information fera connaître, sous l'inculpation de corruption de fonctionnaires publics dans les termes des articles 177 et 179 du code pénal, pour faits se rattachant à l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama en 1888.

» Au cours de cette information, M. le juge d'instruction a saisi un certain nombre de talons de chèques portant les lettres initiales de noms dont plusieurs paraissent être ceux de députés faisant actuellement partie du Parlement.

» D'autre part, des déclarations ont été faites devant la Commission d'enquête par plusieurs membres de la Chambre, touchant les conditions dans lesquelles ils auraient participé aux opérations qui ont accompagné l'émission de 1888.

» Dans ces conditions, il est nécessaire que les députés dont il s'agit puissent être appelés par le magistrat instructeur à présenter leurs explications dans les formes prévues par la loi.

» J'ai l'honneur, en conséquence, de demander à la Chambre de vouloir bien lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

» Veuillez agréer, etc.

» Le procureur général près la cour d'appel de Paris.
» (Signé) : TANON. »

M. FLOQUET. — La demande doit être renvoyée aux bureaux, conformément à l'usage.

Quel jour la Chambre veut-elle se réunir dans ses bureaux?

Cris. Tout de suite !

M. FLOQUET. — Le réquisitoire sera transcrit immédiatement et distribué à chacun des présidents de bureaux.

La Chambre décide à l'unanimité de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

La séance est suspendue à trois heures vingt, au milieu de l'émotion générale.

Des groupes se forment; les opportunistes sont atterrés.

De nombreux députés montent auprès de M. Floquet pour savoir exactement les noms des députés en cause.

Le banc du gouvernement est assiégé.

Les commentaires vont leur train.

Une poussée se produit vers les portes, et les députés se précipitent dans les couloirs, en quête de renseignements.

La Commission des poursuites nommée

Paris, 20 décembre. — La Commission vient d'être nommée, il y a dix républicains et un boulangiste M. Millevoye.

Voici les noms par ordre du bureau : MM. Darlan, Clapot, de Douville-Maillefeu, Jumel, Millevoye, Talon, Turrel, Vival, Millerand, Letellier, Emile Ferry.

Dans le deuxième bureau, aucun membre ne voulait accepter le mandat d'être commissaire. Le nom de M. Clapot est sorti au sort.

Les onze commissaires sont favorables à la demande d'autorisation seule des députés visés.

M. Rouvier est venu et a parlé dans son bureau.

M. Arène a paru à la Chambre, mais il s'est retiré aussitôt.

MM. Jules Roche, Dugué de la Fauconnerie et Proust se sont abstenus de venir au Palais Bourbon.

La Commission des poursuites a nommé M. Millerand, rapporteur, en le chargeant de conclure pour l'autorisation des poursuites.

Paris, 20 décembre. — Dans son bureau, M. Rouvier, s'expliquant, a dit qu'il avait suffisamment démontré à la Commission d'enquête qu'il n'était pour rien dans le chèque Vlasto : les écritures même de la Compagnie ne sauraient l'accuser à cet égard.

Il a fait ensuite cette déclaration textuelle et dont on comprendra l'extrême gravité, en même temps qu'on doit prévoir une acuité plus grave encore, si c'est possible, des scandales actuels.

» J'ai partagé, a-t-il dit, depuis de nombreuses années la direction des affaires de l'Etat; jusqu'à présent j'ai considéré de mon devoir le secret sur certaines de ces affaires. Je ne me crois plus tenu maintenant à la même réserve, et lorsqu'on discutera en séance la demande en autorisation de poursuites, je ferai, à la tribune, des révélations importantes, quelles qu'en puissent être les conséquences. »

Paris, 20 décembre. — Les menaces de M. Rouvier dans son bureau, d'après les dernières versions qui nous arrivent, sont encore plus graves qu'on le disait tout d'abord.

Le verbe haut, le geste menaçant, la fureur peinte sur le visage, l'ancien ministre a crié que, puisqu'on voulait violer ce qu'il avait toujours considéré comme relevant des secrets d'Etat, puisque à tout prix et à tous risques on (*sic*) voulait produire la lumière, la vérité, il allait travailler à ce résultat, en disant du haut de la tribune tout ce qu'il sait.

Il montrera dans quel état le pays se trouve à ce sujet depuis douze années.

L'émotion produite par cette perspective est inénarrable.

Dans les couloirs on attend anxieusement la reprise de la séance. Les opportunistes ont une mine déconfite à l'excès ; ils s'interrogent réciproquement, s'inquiétant de ce qui va advenir.

Jamais encore, depuis que nous suivons les travaux du Parlement, c'est-à-dire depuis onze années, nous n'avions constaté une semblable agitation des groupes aussi affolés.

Après avoir entendu le Garde des Sceaux et le procureur général, la Commission a convoqué les personnes visées. Toutes sont venues, excepté M. Rouvier.

Ce dernier a dit qu'il était inutile d'aller devant la Commission, que ce qu'il avait à dire, il le dirait à la tribune.

REPRISE DE LA SÉANCE
Physionomie de la salle

Le bruit a couru d'incidents graves à la reprise de la séance : aussi le public des tribunes s'est-il accru.

A six heures, les députés rentrent et causent entre eux avec la plus grande animation.

En quelques minutes, tous les bancs sont garnis. M. Floquet fait son entrée à six heures cinq. Le président de la Chambre parait préoccupé.

Un murmure signale la présence de M. Rouvier. L'ex-ministre des finances monte à son banc, croise les bras et promène son regard sur la Chambre.

M. Viger, qui est son voisin immédiat, lui tourne le dos.

M. Tirard passe raide à côté de M. Rouvier, et affecte de ne pas voir son ancien collègue.

A six heures dix, M. Emmanuel Arène apparait, provoquant, lui aussi, un vif mouvement de curiosité. Il se tient debout à l'extrême gauche; pas un de ses collègues ne lui tend la main; pas les moindres compliments de condoléances.

De tous côtés surgissent des discussions sur les incidents de la journée.

Les opportunistes semblent affairés.

Les ministres sont au grand complet. L'arrivée de M. Bourgeois suscite une certaine agitation chez les opportunistes.

M. Lozé, le préfet de police est dans la salle, s'appuyant au-dessous de l'Horloge.

Le rapport de la Commission des poursuites

A six heures 25, M. Millerand entre en séance et va s'asseoir au banc de la Commission.

M. FLOQUET (solennel.) — La parole est au rapporteur de la Commission.

M. MILLERAND, lisant. — J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre le rapport de la Commission élue dans les bureaux, concernant l'autorisation de poursuites demandée.

M. le procureur général demande à la Chambre de lever l'immunité parlementaire en ce qui concerne plusieurs de nos collègues pour qu'ils puissent s'expliquer devant le juge d'instruction. Cette démarche n'implique aucune présomption de culpabilité.

Votre Commission vous demande de suspendre l'immunité, conformément à la demande du procureur général.

DÉCLARATION DE M. ARÈNE

M. ARÈNE (mouvement de curiosité). — Je veux dire simplement à mes amis, à ceux du dedans comme à ceux du dehors que partout où on voudra me mener, je passerai le front haut. J'ai suivi mes chefs, même ceux qui m'envoient une balle en pleine poitrine.

A coté de mon mandat il y a ma plume que j'aurai pu prostituer, je ne l'ai pas fait : j'en appelle à mes collègues de la presse.

Quant à mes collègues de la Chambre, ils me rendront justice, je l'espère.

Et mes électeurs, ils me connaissent! (Quelques applaudissements à gauche.)

DÉCLARATION DE M. ROUVIER

M. Rouvier monte à la tribune. (Tout le centre applaudit. — Des murmures éclatent aux bancs boulangistes.)

M. ROUVIER. — Si je n'étais pas en cause, je pourrais m'étonner du procédé. On aurait pu nous entendre comme témoins. (Applaudissements au centre.)

M. DE CASSAGNAC. — Vous avez absolument raison.

M. ROUVIER. — Je pense que, dans la cruelle épreuve qui m'est infligée aujourd'hui, et ce n'est pas la seule, je dois parler. (Mouvement.)

Le jour où j'ai cru devoir me retirer, le président du conseil m'a rendu hommage. (Exclamations sur les bancs boulangistes.)

Que s'est-il donc passé depuis? On saisi des carnets de chèques qui portent, parait il, des initiales ou des noms ! Mais depuis quand des noms constituent-ils une preuve ?

Il fallait nous faire appeler devant la justice. (Applaudissements au centre.)

La Commission d'enquête que je trouve dans tout, (Murmures à l'extrême gauche) a trouvé un chèque du Crédit Mobilier, encaissé par un garçon de recettes mort depuis. Ce chèque était au nom de M. Vlasto, qui en a été le bénéficiaire.

Ce chèque est au nom d'une personne solvable comme qui me prouve que le talon soit sincère?

Je pourrais m'en tenir là, oui, sortir de tout cela les mains nettes! (Exclamations à droite et à l'extrême-gauche).

Mais, au moment où nous allons traverser cette épreuve, je ne dois pas oublier que j'ai été le chef du gouvernement: j'ai le droit de parler. Mouvement).

Eh bien ! je n'ai pas trouvé dans les crédits que la Chambre me donnait les ressources financières suffisantes pour soutenir notre crédit et j'ai dû recourir à la bourse de mes amis. (Exclamations).

On a accusé des ministres d'avoir emporté les fonds secrets. (Mouvement). Mais les miens, on les retrouvera. (Bruit).

M. DE LA MARTINIÈRE. — Qui a emporté les fonds secrets?

M. JOLIBOIS.— Quel est ce ministre ?

Cris sur les bancs boulangistes : Les noms ! Les noms !

M. ROUVIER. — Je n'accuse personne. (Tumulte prolongé.)

Je le répète, je n'ai pas trouvé des fonds suffisants pour défendre la République dans les crédits votés par le Parlement. Il faut de l'argent, quand les Chambres n'en donnent pas, il faut en trouver. (Exclamations à droite et à l'extrême gauche. Bruit.)

Pourquoi dites-vous cela, me répondrez vous? Mais parce qu'il y a va de l'honneur de mon nom.

J'ai fait le sacrifice de ma liberté, de ma vie, mais je ne puis pas faire le sacrifice de mon honneur. Ce que j'ai fait, tous les hommes politiques l'ont fait. (Mouvement. — Emotion. — Protestations à l'extrême-gauche. Non! Non !)

M. ROUVIER. — Si je ne l'avais pas fait, beaucoup de ceux qui m'interrompent ne seraient pas sur ces bancs. (Tumulte.)

Il s'agit, je le répète, d'opérations de publicité; je le proclamerai devant le jury, devant toutes les juridictions, jamais je n'ai touché un centime d'une compagnie, à laquelle je n'ai jamais rien demandé. (Silence solennel.)

M. Rouvier reste seul à son banc. Pas une main amie ne se tend vers lui.

LE VOTE

M. FLOQUET. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission tendant à suspendre l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Arène, Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust, Jules Roche et Rouvier.

Elles sont adoptées à mains levées à l'unanimité. (Mouvement).

Le cas de M. Cornélius Herz

M. FLOQUET. — J'ai reçu, de M. Deroulède, une demande d'interpellation au gouvernement sur les mesures à prendre par le grand chancelier de la Légion d'honneur contre Cornélius Herz.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — A un mois. (Tumulte indescriptible).

M. RIBOT. — Le gouvernement accepte la discussion immédiate, étant obligé de se rendre demain au Sénat.

M. de Freycinet quitte la séance.

M. Déroulède monte à la tribune.

Le centre pousse des huées, c'est un chassé-croisé d'injures, de gros mots, entre le centre et les boulangistes.

M. DÉROULÈDE. — J'estime qu'à l'issue de ce douloureux débat toutes les questions doivent être vidées. Les mesures que je propose ne sont ni illégales, ni irrégulières; elles font partie de la constitution de l'ordre. Il ne faut pas laisser porter à cet individu les insignes de la Légion d'Honneur.

M. de Douville-Maillefeu interrompt.

M. DEROULÈDE. — Vous parlerez tout à l'heure. (Très bien, très bien.)

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Je me ris de votre mépris. (Bruit.)

M. DEROULÈDE. — Je soulèverai des clameurs, quand je dirai que M. Cornélius Herz a été un des principaux personnages de l'Etat français. (Bruit).

M. FLOQUET. — Gardez le silence, Messieurs.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — C'est une insanité.

Monsieur le président, vous tolérez beaucoup trop de choses.

M. FLOQUET et toute la Chambre rient.

M. DEROULÈDE. — Oui, M. Cornélius Herz. (Tumulte au centre.) Oui c'est lui qui a arraché le portefeuille de M. Rouvier; (avec mépris) c'est à Cornélius Herz qu'on s'adressait au lieu du président de la République. (Applaudissements.)

A l'heure où M. de Reinach est mort, il y avait un conciliabule secret, non pas chez le président ou chez les magistrats, mais chez Cornélius Herz.

Qui donc a poussé cet Allemand parmi nous, l'a présenté partout? Cet homme, que vous n'avez pas nommé parce que vous craignez son pistolet, c'est M. Clémenceau. (Applaudissements à droite. — Long mouvement.)

Je vais parler avec courage et dire toute la vérité.

La première fois que j'ai vu Cornélius Herz, voici ce qu'il m'a dit... (M. Deroulède raconte une histoire dont on n'entend pas un mot.)

M. FLOQUET. —Je vous rappelle à la question.

M. DEROULÈDE. — J'ai eu avec Cornélius Herz une conversation que je comprends, depuis ce roulement de millions. Il me dit : « J'aime passionnément la *Justice*, j'ai donné 400,000 francs à Clémenceau. (Emotion indescriptible sur tous les bancs).

M. DEROULÈDE, avec dédain.—Clémenceau! il ressemble à Laguerre, son élève (Sensation).

A un moment donné, Cornélius a demandé des remboursements; on lui a donné des actions sans valeur. Vous en aurez la preuve à l'enregistrement. (Mouvement prolongé).

M. FLOQUET. — M. Deroulède, revenez à la question.

M. CLÉMENCEAU. — Permettez à M. Deroulède de finir

INCIDENT

M. DEROULÈDE. — Les faits que vous niez M. Clémenceau, je les ai entendus. (Long tumulte.)

M. FLOQUET. — Dussé-je ne pas être suivi par la Chambre, je remplirai mon devoir.

M. DEROULÈDE. — Je fais le procès de Cornélius Herz.

M. DE CASSAGNAC. — C'est le général de Menabrea qui l'a fait nommer grand officier.

M. ERNEST ROCHE. — Il n'y a plus que la dissolution. (Bruit).

M. DEROULÈDE. — J'ai, dans les tribunes publiques, un témoin de ce que j'avance.

M. FLOQUET. — Je ne puis tolérer cela.

M. DÉROULÈDE. — Ce n'est pas une vengeance que je poursuis; je viens vous dire que c'est un agent funeste. M. Clémenceau a dit que jamais son journal n'a nommé Cornélius Herz. Il ne dit pas maintenant qu'il s'agit de 400.000 francs, mais de 2.000.000 de francs.

Que ce soit deux millions ou 400.000 francs, peu importe.

NOUVEL INCIDENT

Que se passait-il entre cet étranger et cet homme? (M. Deroulède désigne M. Clémenceau. — Sensation) ?

Pourquoi lui donnait-il de l'argent?

Cet homme a passé par Berlin pour exploiter la France, non seulement par lui-même, mais par ses alliés. Il y a l'internationale des capitaux, des jouissances. Elle ne mérite que le mépris. (Longs applaudissements. — Mouvement prolongé. — Emotion dans toute la Chambre.)

DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU

M. CLÉMENCEAU. — (Silence). Vous me permettrez de répondre avec simplicité.

Parce que M. Cornélius Herz a été commanditaire de la *Justice*, M. Déroulède accuse ma vie politique.

Comment établir que lorsque j'ai combattu tel ou tel ministère, j'ai obéi à un sentiment infâme? Comment prouver le contraire ? Il y a vingt ans que je suis dans les assemblées politiques. Mes électeurs me donnent, là, un témoignage qui vaut bien ceux de M. Déroulède.

M. PICHON. — Ils se solidarisent avec vous.

M. CLÉMENCEAU. — En ce qui me concerne, je livre mon passé politique, je le lui livre, oui, je le lui livre !

M. Deroulède ne pouvait pas me lancer de plus grosse injure, oui, la plus grosse injure qu'un Français peut adresser à un Français !

M. Déroulède s'est rendu responsable d'une infamie. (Emotion.)

BOURSE DE PARIS DU 21 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 90	4 0 0			98 35	98 30	98 40
105 50	3 1 2 0/0					105 25
93 37	Italien			93 32	93 30	93 30
3908 ..	Banq. de France				3880 ..	3880 ..
142 ..	B. d'Escompte				140 ..	142 ..
682 ..	Banq. de Paris			677	677 ..	675 ..
1087	Crédit Foncier			1070 ..		1083
778 ..	Créd. Lyonnais			772 ..	772 ..	
130 ..	Crédit Mobilier				130 ..	130 ..
	Lyon			1520 ..	1520	1520 ..
1920	Nord			1905 ..	1905	1905 ..
20 ..	Panama				20 ..	20 ..
2655	Suez			2650 ..	2653	2653 ..
1440	Gaz				1437 ..	1435
640 ..	Autrichiens				640	640 ..
211	Lombards				211 ..	211 ..
147 ..	Nord Espagne				146	146 ..
180 ..	Saragosse				178 ..	178 ..
633 ..	Méridionaux				633 ..	
	Métaux					
499 68	Egypte			499 37	499 37	498 75
97 3/16	Hongrois			97 7/16	97 3/16	97 3/16
22 03	Turc			21 95	21 80	21 87
598 12	Banq. Ottomane			594 37	591 25	592 81
64 9/12	Extérieure			64 5/16	64 1/4	64 5/16
	Rio-Tinto			409 37	406 87	408 75
118 78	Tharsis				118 75	119 37
22 5/16	Portugais			22 7/8	22 3/4	22 3/8
	Consolidés					
	Russe 1880					
98 05	Russe consolidé				98 10	97 90
80 ..	Russe nouveau				79 90	79 20
	Fonc. d'Autriche					
390 ..	Dynamite			385	380 ..	350 ..
	3 0/0 nouveau					
118 12	Alpines				114 25	118 12
400 ..	Câbles			400 ..	400 ..	400 ..
66 20	Russe Orient			66 20	66 10	66 10
	Priorités					
70 ..	Mobilier espag.			70 ..	70 ..	70
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0 0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act.)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (act.)					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 21 DECEMBRE
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 400		112 50
» 63, r. 400		138 75
» 68, r. 500		520 ..
» 77, r. 500		518 ..
» 84, r. 400		419 ..
» 84, 1/4		104 25
» 87, r. 400	416 50	407
» 90, r. 500		509 ..
Roub.-Tourc.		49 ..
Amiens		115 ..
Dép. du Nord		107 ..
Tourcoing 1878		505 50
Armentièr. 86		505 50
Douai, libérée		501 ..
» non lib.		504 ..
Verley, Decr.		1230 ..
Cie Platel et Cie		275
Crédit d. Nord		451 25
H. Devilder		1050 ..
Banq. ré. Nord		500 ..
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		519
Le Nord, ass.		2830 ..
Union g. Nord		155 ..
St-Sauv. Arras		135 ..
Un. lin. Nord		
Constr. Anzin		
Ciments franç		270 ..
Estrée-Blanch		250 ..
Tramw Nord		40 ..
L. Allart, t. p.		425 ..
Id. 375 p.		
Chem Econom		491 50
Delgutte et Cie		515 ..
Ce Liquid R.-T.		
Eaux Dunkerq		540 ..
Tréfilerie		1010 ..
Biache-St-V..		3500 ..
Denain Anzin.		162 50
Usin Villerupt		450 ..

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord.		432 50
Union lin. N.		165
Gaz de Wazem		520 ..
Ch. d. fer Econ.		508 75
Denain Anzin.	470 ..	475
Tréfilerie		507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	13500 ..	13595
Anzin, 100e d.	4660	4665 ..
Blanzy		480 ..
Bruay		13995
Bully-Gren., 6e	3100 ..	3120
Campagnac		515 ..
Carvin	1500 ..	1520
Courrières, 10e		1451 25
Crespin		230 ..
Douchy		3700 ..
Dourges		9025 ..
Drocourt 1re s.		4900 ..
Escarpelle	2275 ..	2100
Epinac		550 ..
Ferfay		730 ..
Fléchinelle c 5		375 ..
Fléchinelle		500 ..
Lens		27900 ..
Liévin		11000 ..
Marles 30 0/0.		13600 ..
Marles 70 0/0.		18495 ..
Meurchin		4775
Ostricourt		398 75
Sincey-le-R.		3 75
Thivencelles		61 25
Vicoigne et N.		19480 ..
OBLIGATIONS		
Bethune 1877.		460 ..
Blanzy 1876		536 ..
Drocourt 1885.		540 ..
Flèchinelle 87.		250 ..
Marles 1886		525 ..
Lievin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 21 décembre 1892

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 110 50 à ... ..; 88 degrés, cote com., 37 25 à 37 50; n° 3, cote com., . ..

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 44 75 à .. ..; demandé .. . à .. ...

Cours de clôture au comptant du 21 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
98 90 ./.	3 0/0	98 35 ./
.. . /	3 0/0 1891	.. ./.
99 55 ./.	3 0/0 amortissable	99 35 ./
105 25 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 12 1/2

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

LES SCANDALES DU PANAMA
Découverte de nouveaux noms

L'*Intransigeant* annonce que parmi les papiers du baron von Reinach, on a trouvé quatorze lettres autographes de membres du Parlement.

L'une émane de M. Cuvinot, sénateur.

D'autre part, on lit dans l'*Autorité* :

« Il paraitrait que les délégués de la Commission d'enquête, qui assistaient hier matin à la levée des scellés chez M. le baron de Reinach, ont trouvé une quinzaine de lettres de députés afférentes à des demandes d'argent.

» L'on disait même que l'on avait trouvé une lettre d'un sénateur de l'Oise, recommandant à la bienveillance de M. de Reinach un M. M..., secrétaire d'un député qui devait devenir ministre des postes. Ce M. M... avait besoin d'une petite somme de 8,000 francs. »

Bruit de l'arrestation de M. Gabron ancien député

Paris, 21 décembre. — Le bruit court que M. Gabron, ancien député, a été arrêté comme compromis dans l'affaire des chèques ; mais nous ne donnons cette nouvelle que sous toutes réserves.

L'extradition de M. Cornélius Herz

Londres, 21 décembre. — M. Cornélius Herz est très sérieusement malade.

Le gouvernement français négocie en ce moment son extradition. Un agent de la police de Paris s'est rendu à cet effet à Londres.

Jusqu'à présent, aucun résultat. Le *Foreign Office* demande que la culpabilité de Herz soit établie ; alors seulement on accordera son extradition.

L'agent est retourné à Paris pour prendre de nouvelles instructions; il sera de retour à Londres aujourd'hui ou demain.

Le duel Clémenceau-Deroulède

Paris, 21 décembre. — Les conditions de la rencontre ont été réglées comme suit : le duel aura lieu demain matin au pistolet.

Les adversaires, placés à vingt-cinq pas, auront la faculté de marcher cinq pas ; deux balles seront échangées au visé.

Ces conditions fort dures, qui peuvent entrainer la mort d'un des adversaires sont l'objet de tous les commentaires dans les couloirs.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
AUDITION DE M. FLOQUET

Paris, 21 décembre. — On dit que la Commission serait saisie d'une proposition de séance pour demain matin, afin de pouvoir entendre M. Floquet sans l'empêcher de remplir ses fonctions présidentielles.

On sait que M. Floquet devait être entendu aujourd'hui : M. Brisson a été d'avis, puisque M. Floquet préside, qu'il n'y avait pas lieu de le faire descendre de son fauteuil.

L'AUDITION DE M. ANDRIEUX

Annoncée également pour aujourd'hui, l'audition de M. Andrieux est ajournée.

Les scandales financiers en Italie

Rome, 21 décembre.—La Chambre discute le projet prorogeant pour trois mois les banques d'émission.

M. Colajanni, de l'extrême-gauche, au nom de dix autres députés, propose la prorogation pour six mois au lieu de trois, et une enquête parlementaire au lieu d'une enquête gouvernementale.

Il fait allusion au bruit qu'il y aurait en circulation faux billets appartenant à un des instituts d'émission, et à cet autre bruit que les portefeuilles des banques renfermeraient des lettres de change de peu de valeur.

M. Giolitti repousse l'enquête parlementaire. Il n'affirme qu'il fera opérer l'inspection des banques d'émission et que le résultat en sera communiqué au Parlement. Il pose la question de confiance.

M. Saporito dit :

« Si quelqu'un a des accusations à porter contre les banques d'émission; qu'il parle ! Si les faits ne sont pas vrais, que le gouvernement le dise et poursuive ceux qui lancent de fausses nouvelles, car il s'agit du crédit du pays. »

M. Giolitti parle de la dernière inspection des banques, faite quand il était ministre du Trésor, et M. Miceli, ministre du commerce. Il est inexact qu'elle ait fait découvrir une situation exceptionnelle des banques en question.

« Il ne restera pas un instant de plus à sa place, si la Chambre ne repousse pas l'enquête parlementaire ». (Vifs applaudissements.)

M. Crispi s'oppose à l'enquête parlementaire. (Très bien !)

Rome, 20 décembre. — Dans les cercles politiques impartiaux, on affirme que, si la proposition de nommer une Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire des banques d'émission a été rejetée, c'est que de nombreux députés de tous les partis sont compromis.

L'inspection qui sera faite par le gouvernement ne donnera, assurent-ils, aucun résultat pratique, et l'affaire sera ainsi étouffée, empêchant le scandale qui rejaillirait sur la nation.

L'incident de frontière

Raon l'Etape, 21 décembre. — Le juge de paix allemand de Schirmeck est venu, ce matin, faire une enquête au sujet du meurtre de Kester par le garde allemand Wickermann.

La femme de Kester a trouvé la canne de Wickermann et l'a remise à la justice.

Les ouvriers sans travail en Allemagne. — Graves désordres

Berlin, 21 décembre. — Un télégramme de Mayence annonce que, hier soir, de graves désordres ont eu lieu dans une réunion d'ouvriers sans travail. Un orateur a déclaré que le crime et la prostitution étaient légitimes et a invité les assistants à piller les boulangeries et les magasins d'habillements. Le commissaire de police a arrêté immédiatement l'orateur et déclaré la réunion dissoute.

La foule, chantant la *Marseillaise des ouvriers*, entoura le commissariat de police, voulant délivrer le prisonnier. Il fallut plusieurs charges à l'arme blanche pour disperser les attroupements. Un individu arrêté refusa de donner son nom, mais se déclara anarchiste.

M. Gladstone en France

Londres, 21 décembre. — M. Gladstone est parti aujourd'hui à onze heures pour son voyage en France. Il est accompagné de Mme et de Mlle Gladstone. Il a été reçu à la gare de Charing-Cross par le directeur de la Compagnie South-Eastern, par M. Morley et par un grand nombre de personnes.

L'anniversaire de la mort d'Oberdank

Rome, 21 décembre. — L'anniversaire de la mort d'Oberdank a été célébré avec solennité à Ancône, Milan, Mantoue, Livourne, Messine, Gênes et dans la plupart des grandes villes de l'Italie.

A Palerme, la fête a donné lieu à des incidents tumultueux. Les étudiants, réunis à l'Université, ont prononcé des discours irrédentistes. Ils ont voulu ensuite se rendre au Jardin public pour déposer une couronne sur le buste de Mazzini, mais la police s'y étant opposée en leur barrant le chemin, une lutte s'est engagée; plusieurs étudiants ont été sérieusement blessés. De nombreuses arrestations ont été opérées.

La question de l'immigration aux Etats-Unis

Washington, 21 décembre. — La Commission du Congrès sur l'immigration s'est réunie aujourd'hui.

M. Griffin, qui a été envoyé comme agent spécial en Europe pour étudier la question, a déclaré que l'année dernière, 200,000 membres des sociétés socialistes d'Italie ont émigré, la plupart à destination d'Amérique.

La commission a ensuite décidé de nommer une sous-commission de six membres chargée d'étudier les mesures qui pourraient être proposées dans le but d'enrayer l'immigration aux Etats-Unis.

Cette commission présentera son rapport jeudi prochain.

Chambre des Députés

Séance du 21 décembre 1892
Présidence de M. FLOQUET, président

Avant la séance

Beaucoup de monde encore dans les tribunes, personne dans la salle, quand M. Floquet, suivi des secrétaires, monte au fauteuil.

M. Jules Roche arrive le premier, il va s'asseoir à son banc où M. de Villeboye Mareuil veut lui dire un mot.

M. Jules Roche, absolument furieux, gesticule, et, levant le poing dans la direction du banc du gouvernement, crie à plusieurs reprises : « Les scélérats, les scélérats. »

M. Floquet pâlit mais n'intervient pas.

A deux heures 20, MM. Ribot, Bourgeois et Tirard, viennent prendre place au banc des ministres.

Des murmures éclatent aux bancs opportunistes.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Après lecture du procès verbal, qui est adopté, la Chambre adopte également une longue série de projets d'intérêt local.

M. Jules Roche demande la parole. (Mouvement de curiosité. — Silence solennel.)

Déclaration de M. Jules Roche

M. JULES ROCHE. — La Chambre a pu être surprise hier que je n'aie pas joint mes protestations à celles de mes collègues poursuivis; j'étais absent de la séance, car rien ne pouvait me faire prévoir cet incident.

La veille, l'honorable M. Ribot et M. Siegfried étaient venus spontanément me demander de défendre devant la Chambre la convention franco-suisse. J'avais accepté. Hier au soir à sept heures, comme j'étais en train de continuer mon travail, un ami venait m'apprendre la demande en autorisation de poursuites contre moi et la décision de la Chambre. (Mouvements divers.)

Je ne sais à quelle machination, à quelle délation, à quels ennemis j'ai à faire; mais, ma conscience est tranquille, depuis que j'ai l'âge d'homme, je sers avec fidélité la cause de la République.

Les procédés employés hier sont contraires à la loi. Depuis cent ans, on n'avait rien vu de pareil.

Je n'ai rien à me reprocher, en ce qui concerne la loi des obligations de Panama. Je ne l'ai même pas votée.

Les dernières paroles de M. Jules Roche se perdent dans un sanglot.

A la différence de MM. Rouvier et Arène, plusieurs des collègues de l'ancien ministre du commerce lui serrent la main.

SÉNAT

Séance du 21 décembre 1892
Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 3 heures.

PROTESTATIONS DE M. THÉVENET

M. Thévenet déclare protester contres les poursuites dirigées contre lui. Au milieu d'un silence glacial, il déclare avoir les mains nettes.

Quand il descend de la tribune, MM. Lesueur, Merlin et Camescasse applaudissent seuls et lui serrent la main.

L'AUTORISATION DES POURSUITES

M. Griffe dépose le rapport autorisant les poursuites contre MM. Béral, Devès, Albert Grévy, Léon Renault et Thévenet.

La Commission déclare n'avoir aucune appréciation à formuler au sujet de ces accusations.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

21 décembre.

Peu de changements encore dans les prix, mais tendance mieux soutenue, surtout à Anvers et à Leipzig.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.